

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-99
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 23**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.
Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.
Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES.
Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.
Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.
Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA.
Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK.
Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER.
Saniye AKDEMIR.

Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY.
Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI

Pouvoirs :

Lise VURPILLOT	pouvoir à Philippe GAUTIER
Gérard PATEREK	pouvoir à Denis NEDEZ
Catherine PARROT	pouvoir à Arnaud PAVILLARD
Gabrielle MANZINALLI.	pouvoir à Georgette CUENOT
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Omar RABEL.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 05 septembre 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (abstention Mme Claude-Françoise SAUMIER) des voix présentes et représentées.

**PROJET DE VENTE PAR NEOLIA DE 12 LOGEMENTS 5 ET 7 RUE DES ACACIAS –
QUARTIER DES CITES BLANCHES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240913-2024-99-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-99***PROJET DE VENTE PAR NEOLIA DE 12 LOGEMENTS 5 ET 7 RUE DES ACACIAS
– QUARTIER DES CITES BLANCHES**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa programmation 2024, NEOLIA envisage de procéder à la vente de 12 logements situés 5 et 7 rue des Acacias à Valentigney.

La vente de ces logements n'étant pas intégrée à la Convention d'Utilité Sociale 2019-2024 (CUS), NEOLIA est tenue de solliciter l'autorisation de l'Etat (article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat) pour procéder à leur aliénation.

Ces 12 logements (6 T3 et 6 T4) sont répartis sur 3 niveaux au sein d'un même bâtiment.

Cet immeuble a bénéficié d'une réhabilitation énergétique en 2018.

Il est implanté sur la parcelle cadastrée section AP n°24, d'une superficie de 1 281 m². Un document d'arpentage est en cours de réalisation par un géomètre pour définir l'emprise de la nouvelle copropriété.

Il est important de préciser que la gestion de cet immeuble sera assurée par Agate, syndic social de NEOLIA.

La valeur vénale des appartements a été estimée par le service des domaines (voir la grille des prix de vente ci-jointe). Les prix de vente proposés aux occupants se situent dans la fourchette basse.

Les locataires sont prioritaires pour le rachat de leur appartement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de vente ci-dessus présenté,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240913-2024-99-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024